

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

Conseil d'administration du	4 Novembre 2025 à 14h30
Date de convocation	25 septembre 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT ; Sabine FINEZ ; Mady DORCHIES ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Sylvain ROBERT ; Sandra GUTHLEBEN ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL LAFFONT ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à François DECOSTER ; Frédéric SALAT BAROUX à Luc BOUNIOL LAFFONT ; Dominique DE FONT-REAULX à Souraya NOUJAÏM ; Jean-Yves LARROUTUROU à Ariane THOMAS ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Kim PHAM à Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Francis STEINBOCK à Olivier GABET ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Aurore COLSON ; Valérie BIEGALSKI ; Christelle BUISSETTE ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAULX ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ



Délibération n°2025_024

Décision modificative n°2_Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9, L. 2121-29 et D. 2342-2

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-190 du 5 avril 2022 relative au passage à la M57,

Vu la délibération n° 2022-201 du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2025_07 du Conseil d'Administration du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération n°2025-015 du Conseil d'Administration du 7 juillet 2025 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2025_021 portant sur la gestion des prestations de sécurité approuvant l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE),

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

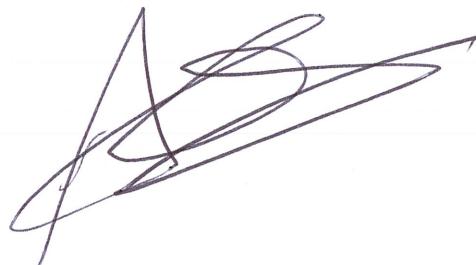
Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

De telles modifications s'avèrent nécessaires quant à la contribution statutaire versée par le Département du Pas de Calais pour 2025, à l'ajustement du niveau d'indemnisation due au concessionnaire des services de restaurant du fait de l'impact sur son activité de la fermeture de la Galerie du temps en 2024 et de l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour les prestations de sécurité, conformément à la délibération n°2025-021 présentée au cours de ce conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget primitif, conformément à l'annexe jointe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Annexe 1**DM N° 2****Musée du LOUVRE-LENS****Approbation de la décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2025**

Section de fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
65	65888	314		Autres charges diverses de gestion courante	+40 000€
011	6282	314		Frais de gardiennage	-1 415 000€
011	6282	314	AE SECU	Frais de gardiennage	+610 000€
68	6815	314		Dotations aux provisions pour risques et charges	+805 000€
				Total dépenses de fonctionnement	+ 40 000€
Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
74	7473	314		Participation du Département	-187 330€
				Total recettes de fonctionnement	-187 330 €

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
				Total dépenses d'investissement	0
Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
				Total recettes d'investissement	0



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 062-200027662-20251113-D_2025_024-DE